PROCES-VERBAL
COMITE DE DIRECTION réunion plénière (par visioconférence)
07 Juin 2021
Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :
Mesdames Christine AUBERE, Valérie COLIN, Joëlle MONLOUIS, Marie-Christine TERRONI, Ghislaine YESLI KERRAD
Messieurs Ahmed BOUAJAJ, Philippe COUCHOUX, Bruno FOUCHET, Gilbert MATHIEU, Christian PORNIN, Rosan ROYAN, Simon VEISSIERE, Daniel VOISIN

Membres de droit présents :
Messieurs Philippe SURMON (Président du District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président du District de la SEINE-ET-MARNE), Jean-Pierre MEURILLON (Président du District des YVELINES), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Nasser GAMMOUDI (Président du District de la SEINE-SAINT-DENIS), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE), Claude DELFORGE (Président du District du VAL-D'OISE)

Assistent :
Madame Sophie GERMAIN (Directrice Générale)
Messieurs Daniel GALLETTI (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Christophe LAQUERRIERE (Animateur de la Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER (Directeur Technique Régional)

Absent :
Monsieur Paolo DE CARVALHO (excusé)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 21 MAI 2021

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.
Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion plénière du 21 Mai 2021.

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

Informations générales

* Retour sur l'Assemblée Fédérale du 04 juin

Le Président revient sur l'Assemblée Fédérale du 04 Juin 2021 au cours de laquelle les résolutions (Budget prévisionnel 2021/2022 et Modifications aux textes fédéraux) ont été adoptées à une très large majorité. Il relève également l'information faite à ladite Assemblée quant à la décision de l'Assemblée Générale de la LFP du 03 Juin 2021 relative au nombre de clubs dans le Championnat de Ligue 1 (passage de la Ligue 1 à 18 clubs à compter de la saison 2023/2024).

* Information sur les opérations de solidarité 2020/2021
Le Comité prend connaissance des dates retenues pour la remise des dotations des opérations « Solidarité Club », « Foot Féminin c'est déjà un But » et « TopFutsal » :
. Le Samedi 12 Juin 2021 de 10h00 à 17h00 à Morfondé pour les opérations « TopFutsal » et « Foot Féminin c'est déjà un But »,
. Le Samedi 19 Juin 2021 de 10h00 à 17h00 à Morfondé pour l'opération « Solidarité Club ».
Le Président précise que compte tenu du contexte sanitaire, la remise de ces dotations sera effectuée sans cérémonial particulier.

* Tarif de la licence « Volontaire »
Le Comité,
Rappelé que lors de sa précédente réunion, il a décidé de fixer le prix de la licence Volontaire entre 5 € et 6 € et de conserver la même proportion entre la part Ligue et la part District dans le prix de la licence « Volontaire » que celle applicable pour la licence « Dirigeant »,
Vu la proposition formulée à la suite de la réunion de concertation « Président de Ligue – Présidents de District » du 28 Mai dernier,
Décide à l'unanimité de fixer le prix de la licence Volontaire à 6 €.

* Campagne ANS 2021
Le Comité prend connaissance du courrier en date du 02 Juin dernier de M. Vincent NOLORGUES, Président de la LFA, informant la Ligue du montant de l'enveloppe régionale pour les demandes de subvention ANS des clubs du territoire. Il est ainsi relevé qu'au titre de cette campagne 2021, l'enveloppe régionale s'élève à 299 500 € (contre 291 500 € au titre de la campagne 2020 et 265 000 € au titre de 2019) ; viennent s'ajouter 40 000 € au titre d'une enveloppe exceptionnelle pour les demandes de subvention au titre du Plan de relance.
Le Comité est ensuite informé du nombre de clubs à date ayant formulé une demande de subvention : 124 clubs au titre des projets « classiques » et 44 au titre du Plan de relance.
Sur proposition de son Président, le Comité décide de répartir l'enveloppe régionale en 8 parts égales, soit 1 « sous-enveloppe » par District de 37 437 €, étant précisé que la Commission Régionale compétente pourra effectuer une répartition différente en fonction de l'étude des dossiers. Pour ce qui concerne l'enveloppe exceptionnelle, il appartiendra à la Commission Régionale compétente de statuer sur sa répartition.

* Propositions d'attribution de médailles FFF
Le Président informe le Comité de l'option retenue pour la répartition Ligue – Districts du contingent de médailles FFF ; il a ainsi été décidé que chaque District bénéficierait de 2 médailles, le solde (soit 10 médailles) revenant à la Ligue.

* Opération « Héritage NIKE 2019 »
Le Comité prend connaissance du courrier en date du 04 Juin 2021 de M. Vincent NOLORGUES, Président de la LFA, relatif à la mise en œuvre de l'opération « Héritage NIKE 2019 », laquelle opération consiste à valoriser 985 clubs ayant œuvré au développement du football féminin au sein de leur structure. Il est précisé que cette opération était normalement prévue en Mars 2020, quelques mois après la fin de la Coupe du Monde Féminine, mais elle avait été repoussée par suite de la crise sanitaire.
Dans le cadre de cette opération « Héritage NIKE 2019 », des dotations d'une valeur totale de 850 000€ vont être remises aux clubs (silhouettes, shorts et vestes d'entraînement, ballons

etc.). Sont récipiendaires de ces dotations les clubs labellisés « Ecole Féminine de Football » pour les périodes 2018-2021 et 2019-2022.
Les dotations seront livrées dans les Districts dans le courant de la semaine du 21 Juin.

* Respect de la Charte Graphique de la Ligue
Le Président rappelle que la Ligue est propriétaire exclusive de ses logos et que leur utilisation par un tiers est soumise à une autorisation préalable de la Ligue et au respect de la charte graphique édictée par elle.

* Migration informatique - Alternative MPLS
Il est préalablement rappelé que dans le cadre de la préparation de la migration informatique du système MPLS vers le nouveau système du « tout en ligne » Office 365, les Districts ont été invités, dès le 1er Mars dernier, à effectuer un certain nombre d'opérations préparatoires.
Par suite, et en amont de son intervention, le Correspondant Régional Informatique de la Ligue a transmis aux Districts les dernières préconisations.
Dès lors, et alors même que cette migration, réalisée intégralement avec les ressources de la Ligue, est exigeante et chronophage, il est pour le moins regrettable de lire la réponse de certains Directeurs de District aux demandes du Correspondant Informatique.
Aussi, le Président informe les Présidents de District que si les conditions ne sont pas réunies lors de l'intervention dudit Correspondant Informatique, celui-ci interviendra dans le périmètre du possible et passera à un autre District sans aller plus loin dans la migration du District.
Par ailleurs, afin de mesurer l'impact financier pour la Ligue et ses Districts, le Président invite les Districts à communiquer à la Direction de la Ligue le coût de leur abonnement à la fibre optique.
Enfin, Sophie GERMAIN partage l'expérience de la Ligue pour laquelle la migration informatique est achevée, et attire l'attention des Présidents de District sur le fait que ce nouveau système est énergivore en borne passante, un débit insuffisant pouvant occasionner des ralentissements importants lors de l'utilisation des différentes applications.

* Information d'une journée festive à Morfondé
Le Président informe le Comité de l'organisation d'une journée festive à l'attention des bénévoles de la Ligue le Samedi 03 Juillet prochain à Morfondé ; l'objectif de cette journée étant de « renouer » le contact avec l'ensemble des bénévoles après de nombreux mois au cours desquels seule la visioconférence a permis d'entretenir un lien avec eux.

* Mouvements dans les clubs

- Demandes d'affiliation pour 2021/2022
Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'affiliation suivantes :
Club Libre
RACING CLUB DE DRANCY (93)
A.S. ESPOIRS DE DRANCY (93)

Club Futsal
GAGNY UNITED FUTSAL CLUB (93).

- Cessation définitive d'activité
Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité du club suivant :
Club Foot Loisir
881 727 – A.S. CANAL + (92)

- Changement de titre
Le Comité prend acte du changement de nom du club suivant :
Club Futsal
560 548 - FC VOLTR PARIS SOUTH DISTRICT devient FC ASNIERES FUTSAL (92)

Etant précisé que ce changement de titre sera pris en compte par les instances fédérales à compter du 1er juillet 2021.

- Groupements de Clubs

. Projets de création

. Projet de création d'un groupement, sous la forme d'une association dénommée « ENTENTE FOOTBALL PAYS DE FONTAINEBLEAU », entre les clubs suivants : RC PAYS DE FONTAINEBLEAU / US AVONNAISE / FC HERICY VULAINE SAMOREAU / FC MORET VENEUX – *District de SEINE-ET-MARNE*
Le Comité,
Pris connaissance du projet de création d'un groupement entre les clubs susnommés pour les catégories des U6 F aux Seniors F,
Vu les pièces versées au dossier (convention de groupement, extraits des procès-verbaux des Assemblées Générales des clubs concernés, Statuts de l'association « ENTENTE FOOTBALL PAYS DE FONTAINEBLEAU » et procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive du groupement),
Vu l'avis favorable du District de la SEINE-ET-MARNE,
Homologue le groupement dénommé « ENTENTE FOOTBALL PAYS DE FONTAINEBLEAU » dont la durée initiale est de 3 saisons à compter du 1er Juillet 2021,
Et invite les clubs concernés à prendre connaissance des dispositions réglementaires régissant le groupement (article 39 ter des Règlements Généraux de la F.F.F.).

. Projet de création d'un groupement entre les clubs suivants : US YVELINES / FC MONTFORT L'AMAURY – *District des YVELINES*
Le Comité,
Pris connaissance du projet de création d'un groupement entre les clubs susnommés pour les catégories des U12 aux U18,
Vu l'avis favorable du District des YVELINES,
Emet un avis favorable à la constitution de ce groupement,
Et met le dossier en instance dans l'attente de la régularisation de la convention de groupement.

. Cessation définitive d'activité
. 564 180 - Groupement « MARLY FC 78 » - *District des YVELINES*
Reprise du dossier suite à sa réunion du 21 Mai 2021.
Le Comité,
Rappelé que lors de sa réunion plénière du 21 Mai dernier, il a :
. Pris acte de la volonté de l'US MARLY LE ROI et du CS DE PORT MARLY de mettre fin à leur collaboration dans le cadre du groupement MARLY 78 FC,
. Constaté qu'aucune concertation préalable quant au transfert des droits sportifs des équipes du groupement, n'était intervenue entre les deux parties,
. Mandaté son Secrétaire Général afin de réunir les parties concernées et ce, en présence du Président du District des YVELINES,
. Et mis le dossier en instance pour ce qui concerne l'attribution des droits sportifs des équipes du groupement à l'issue de la saison 2020/2021,
Noté que les Présidents de l'US MARLY LE ROI et du CS DE PORT MARLY ont été réunis, en visioconférence, le Jeudi 03 Juin 2021,
Pris connaissance des pièces versées au dossier, et notamment des correspondances des Présidents des deux clubs,
Considérant que l'US MARLY LE ROI sollicite l'attribution des droits sportifs de l'ensemble des équipes du groupement MARLY FC 78,
Considérant que le CS DE PORT MARLY sollicite quant à lui l'attribution des droits sportifs des équipes U14 D2 et U16 D4 du groupement MARLY FC 78,

Vu l'article 39 ter des Règlements Généraux de la F.F.F. relatif au groupement,
Considérant qu'aucun Règlement ne définit les modalités relatives au transfert des droits sportifs des équipes du groupement,
Considérant dès lors qu'en application des dispositions de l'article 39 ter susvisé, il appartient au Comité de céans de trancher cette question du transfert des droits sportifs des équipes du groupement MARLY FC 78,
Considérant qu'il convient préalablement de rappeler l'historique de la constitution du groupement MARLY FC 78 :
. Pour la saison 2015/2016, l'US MARLY LE ROI et l'AS LOUVECIENNES ont constitué un groupement de clubs pour les catégories U12 à U19, dénommé UNION LOUVECIENNES MARLY LE ROI FOOTBALL CLUB,
. Pour la saison 2016/2017, le CS DE PORT MARLY a décidé d'adhérer au groupement susnommé,
. A la fin de la saison 2018/2019, le groupement UNION LOUVECIENNES MARLY LE ROI FOOTBALL CLUB a cessé définitivement son activité par suite de la sortie de l'AS LOUVECIENNES dudit groupement, et l'US MARLY LE ROI et le CS DE PORT MARLY ont alors décidé de poursuivre leur collaboration en constituant un autre groupement pour les catégories U14 à U18 (ce nouveau groupement étant dénommé MARLY FC 78), les droits sportifs du premier groupement ayant été transférés vers ce nouveau groupement (décision du Comité de céans du 03 Juin 2019),
Considérant qu'au titre de la saison 2020/2021, le groupement MARLY FC 78 a engagé les équipes suivantes : 1 équipe U18 D1, 2 équipes U16 (D2 et D4) et 2 équipes U14 (D2 et D4),
Considérant qu'il n'y a pas lieu de transférer les droits sportifs des équipes du groupement évoluant en U14 D4 et U16 D4 dès lors que (i) la D4 est la dernière division du Championnat Départemental U14 ou U16 (un club engageant une nouvelle équipe dans ce Championnat évoluant dans cette division la première saison de sa création) et (ii) les équipes U14 D4 et U16 D4 du groupement ne sont pas en situation d'accession à l'issue de la saison 2020/2021,
Considérant, s'agissant du transfert des droits sportifs des équipes du groupement évoluant en U18 D1, U16 D2 et U14 D2, que le Comité de céans entend, en l'absence d'accord entre les parties, se baser sur la contribution de chaque club au groupement, cette contribution étant appréciée par rapport au niveau des équipes des clubs avant la constitution du groupement d'une part, et par rapport au nombre de licenciés au sein des clubs dans les catégories concernées par le groupement d'autre part,
Considérant que la saison précédant leur entrée dans le premier groupement, la situation des deux clubs était la suivante :
. Pour l'US MARLY LE ROI : engagement de 1 équipe U19 1ère Division, 1 équipe U17 Excellence, et 2 équipes U15 (2ème Division et 5ème Division),
. Pour le CS DE PORT MARLY : aucun engagement dans les compétitions de jeunes à 11,
Etant rappelé que le Championnat U19 est devenu le Championnat U18 et le Championnat U17 est devenu le Championnat U16.
Considérant qu'à ce stade, il ne peut être contesté que le niveau des équipes U18 D1, U16 D2 et U14 D2 du groupement résulte de la récupération des droits sportifs des équipes U19 1ère Division, U17 Excellence et U15 2ème Division de l'US MARLY LE ROI dans le cadre de la création du premier groupement,
Considérant par ailleurs que pendant toute la durée du groupement, dans chacune des catégories concernées par le groupement, les licenciés de l'US MARLY LE ROI sont très largement représentés par rapport à ceux du CS DE PORT MARLY, étant relevé que ce dernier club ne compte aucun licencié dans certaines catégories,
Considérant, au regard des éléments factuels susvisés, qu'il est patent que l'US MARLY LE ROI a très largement contribué au groupement, de sorte qu'il est légitime que les droits sportifs des équipes du groupement lui soient attribués,
Vu la proposition du District des YVELINES quant à l'affectation des droits sportifs du groupement MARLY FC 78,
Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Le Comité,

Décide à l'unanimité que les droits sportifs des équipes du groupement évoluant en U18 D1, U16 D2 et U14 D2 sont transférés à l'US MARLY LE ROI,
Et rappelle au CS DE PORT MARLY qu'il lui est loisible d'engager une équipe en son nom propre dans la dernière division du Championnat de son choix.

- Demandes de changement de District
. 560 131 – GOUTTE D'OR FC (93)
Le Comité,
Pris connaissance de la correspondance de GOUTTE D'OR FC par laquelle ledit club demande son rattachement au District PARISIEN à compter de la saison 2021/2022,
Vu les dispositions de l'article 22 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu l'adresse du siège social et le lieu d'exercice de l'activité sportive effective du club,
Vu l'avis favorable du District de la SEINE-SAINT-DENIS,
Autorise le rattachement de GOUTTE D'OR FC au District PARISIEN à compter du 1er Juillet 2021 sous réserve du règlement des sommes dues au District de la SEINE-SAINT-DENIS.

. 560 650 – ELEVEN CITY (94)
Le Comité,
Pris connaissance de la correspondance d'ELEVEN CITY par laquelle ledit club demande son rattachement au District PARISIEN à compter de la saison 2021/2022,
Vu les dispositions de l'article 22 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu l'adresse du siège social et le lieu d'exercice de l'activité sportive effective du club,
Vu l'avis favorable du District du VAL DE MARNE,
Autorise le rattachement d'ELEVEN CITY au District PARISIEN à compter du 1er Juillet 2021 sous réserve du règlement des sommes dues au District du VAL DE MARNE.

- Demande d'entente
. Demande d'entente formulée par les clubs de l'ES MARLY LA VILLE (519 616) et le FC FONTENAY EN PARISIS (527 726).
Le Comité,
Pris connaissance de la demande d'entente formulée par les clubs susvisés pour la constitution d'une équipe U20,
Autorise cette entente pour la saison 2021/2022, étant observé que le club support de cette entente est l'ES MARLY LA VILLE.
Et invite les clubs concernés à prendre connaissance des dispositions réglementaires régissant l'équipe en entente (articles 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. et 11.7.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue).

Technique

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à la Technique :

* Organisation des épreuves de certification des Titres à Finalité Professionnelle
. Brevet d'entraineur de football (BEF)
Dates : du 17 au 28 Mai 2021
Nombre de candidats : 61
- Total des épreuves pédagogiques : 61
- Total des épreuves soutenances des rapports : 244
- Total des épreuves de rattrapage pédagogiques : 5
- Total des épreuves de rattrapages soutenance des rapports : 28

. Brevet de moniteur de football (BMF)
Dates : du 15 mai au 4 juin 2021

- Nombre de candidats : 171
- Total des épreuves pédagogiques : 170
- Total des épreuves soutenances des rapports : 342
- Total des épreuves de rattrapage pédagogiques : 5
- Total des épreuves de rattrapages soutenance des rapports : 28

Etant précisé que les épreuves de rattrapage sont programmées du 21 au 25 Juin 2021.

* Dossiers reçus pour les formations 2021-2022
. Formation du brevet de moniteur de football (BMF)
    - Nombre de dossiers : 225
Formation du brevet de moniteur de football (BMF) en apprentissage
    - Nombre de dossiers : 90
Formation du brevet d'entraineur de football (BEF)
    - Nombre de dossiers : 144

* Le Projet de Performance Fédéral
. U15 : organisation d'un rassemblement le 12.06.2021 à Morfondé.

Arbitrage

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à l'arbitrage :

* Réunion
. Réunion plénière CRA/CDA le Samedi 12 Juin prochain au siège de la Ligue.

* Formation
. Stage Initiateur en Arbitrage le Samedi 5 Juin dernier à Morfondé.
. Stage Initiateur en Arbitrage le Dimanche 13 Juin prochain à Morfondé.
. Formation initiale spécifique arbitres Futsal les 26 et 27 Juin prochains à Morfondé.

* Séminaire
. Premier séminaire ETRA/ETDA/CRPA/CDPA le Samedi 19 juin prochain à Morfondé.

Daniel GALLETTI informe le Comité de la promotion de M. Romain LISSORGUE en qualité d'arbitre Fédéral 1 et de M. Pierre LEGAT en qualité d'arbitre Fédéral 2.
Le Comité félicite les intéressés pour cette promotion et leur souhaite une pleine réussite dans leur nouvelle catégorie.

CONSEQUENCES DES DECISIONS DU COMEX DU 06 MAI 2021

Le Comité prend connaissance des réponses apportées par la Direction Juridique de la F.F.F. aux interrogations formulées suite à la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 06 Mai 2021 relative aux conséquences de la saison « blanche » sur l'application de certaines dispositions des textes fédéraux.

COVID-19 – AIDES AUX CLUBS

Région Ile-de-France - Plan de sauvegarde des clubs

Le Président revient sur le Plan de sauvegarde des clubs initié par la Région Ile-de-France et rappelle que pour la mise en œuvre de cette opération, la Ligue était chargée de définir des

critères d'attribution des aides sur les différents axes, et de proposer à la Région la répartition par club en application des critères retenus. Il précise que la Région s'est réjouie des propositions formulées par la Ligue, lesquelles lui ont semblé équilibrées.
Jean-Pierre MEURILLON souligne le travail remarquable effectué par la Ligue dans le cadre des propositions de répartition des aides régionales.

Aides de la Ligue au titre de la saison « blanche »

Sur proposition de son Président, le Comité décide, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des clubs et conformément à ses engagements de solidarité et d'équité, de procéder à la rétrocession aux clubs de :
. La part Ligue sur la licence Dirigeant,
. La part Ligue sur les cotisations,
. Et les droits d'engagement des équipes évoluant en Ligue
Ce qui représente un total d'aides de plus de 320 K€.

QUESTIONS DIVERSES

G. MATHIEU
. Suggère qu'une réflexion quant à la participation d'équipes féminines aux épreuves de Football Loisir soit menée.

P. COUCHOUX
. Revient sur le titre de Champion de France de l'ACCS ASNIERES – VILLENEUVE 92.
Le Comité adresse ses sincères félicitations à l'ACCS ASNIERES – VILLENEUVE 92 et relève que ce nouveau titre matérialise, si besoin était, la domination francilienne sur la discipline.

JP MEURILLON
. Revient sur les modifications à l'article 27 du Statut de l'Arbitrage, relatif au contrôle médical des arbitres, adoptées par l'Assemblée Fédérale du 04 Juin dernier, lesquelles modifications qui visent à tenir compte des modifications apportées à l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F., sont d'application immédiate, et souhaite savoir comment la Ligue prévoit de communiquer à ce sujet avec les arbitres pour les demandes de licence 2021/2022.
Renseignements pris par la Direction de la Ligue auprès de la Direction Juridique de la FFF, il est précisé que le dossier médical spécifique des arbitres de Ligue et District a été adapté au regard des modifications réglementaires adoptées ; ce nouveau document ainsi que des précisions sur l'application des dispositions réglementaires modifiées devraient être transmises aux Ligues et Districts dans le courant de la semaine 23, charge à ces instances de communiquer auprès de leurs arbitres.
. Demande des précisions quant à la pratique du football féminin à effectif réduit (pratique à 7 ou à 8 joueuses).
Après avoir entendu l'avis du Directeur Technique Régional, et après discussions, il est convenu qu'une réflexion visant à l'harmonisation des pratiques sur le territoire doit être menée ; à ce titre, une réunion avec notamment les Présidents de District et des membres de l'ETR va être organisée.

D. TURCK
. Revient sur le courrier du Président de la LFA relatif à la réflexion sur l'évolution des dispositifs du FAFA Equipement et Transport pour la période 2021-2024.

P. COLLOT – C. DEVILLE-CAVELLIN
. Reviennent sur l'offre de pratique mise en place par leur District dans le cadre de la reprise d'activité.

F. CHARRASSE
. Revient sur la composition du Championnat Féminin Seniors de D1 F pour la saison 2021/2022 et précise que ce Championnat devrait être composée d'au moins 10 équipes.
. Revient sur l'offre de pratique mise en place par le District dans le cadre de la reprise d'activité.

N. GAMMOUDI
. Fait un point des manifestations à venir au sein du District :
- Le 12.06.2021 : trophée des féminines à Montfermeil.
- Le 19.06.2021 : Journée Nationale des Débutants (manifestation organisée sur 10 sites du département compte tenu du contexte sanitaire).
- Les 03 et 04.07.2021 : manifestation « Au foot citoyen » sur 20 communes du département.
- Le 09.07.2021 : soirée « Ensemble » au siège du District.

P. SURMON
. Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du District le 19 Juin 2021.
. Point sur le recrutement en cours du CT-DAP.

J. SANDJAK
. Revient sur les principaux points abordés lors de la réunion du Comité Exécutif de la FFF du 04 Juin dernier.

Le Président	**Le Secrétaire Général**
Jamel SANDJAK	**Ahmed BOUAJAJ**